

M. Jacques DJEDDI
Directeur Technique Départemental 17
Dojo « Espace Bel Air »
Route de La Noue
17630 La Flotte en Ré

A

Monsieur Alain GEORGEON
Président CDK 17
Présidents (es) et enseignants (es) des Clubs

Objet : Point règlementation Kata

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs les présidents (es) de club.
Mesdames, Messieurs les enseignants (es)

En recommandation de la CNA (Commission National d'Arbitrage), je me dois de vous aviser du point suivant.

Dans le règlement (page 73) des compétitions kata, il est indiqué que pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins : Les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois un kata déjà exécuté « Le choix de la répétition du kata peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Il faut comprendre et appliquer pour cette saison :

Un kata du programme ne peut être représenté qu'une seule fois pour les Poussins, Pupilles, Benjamins et que ce choix peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage.

Exemple pour un pupille :

1^{er} Tour : Heian Shodan (Kata de sa liste)

2^{ème} Tour : Heian Nidan (Kata de sa liste)

3^{ème} Tour : Heian Shodan (Il peut représenter ce kata mais à partir de maintenant il est impossible de représenter un autre kata, il vient d'utiliser son JOKER).

4^{ème} Tour : Heian Sandan (Kata de sa liste) etc....

Cette règlementation sera appliquée dès notre championnat départemental du 15 Novembre prochain.

Logiquement tous les enseignants se sont informés de la nouvelle règlementation, consultable et téléchargeable sur le site de la Fédération.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs Les Présidents (es) et enseignants (es) De club l'expression de mes sincères salutations.

M. Jacques DJEDDI